

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 28 octobre 2015

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 octobre 2015
convoquée le 14 octobre 2015

Présents Igor CABEZOS, Mathieu CARAYOL, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET

Absents :

Pouvoir : Gilles BERDOT, à Mathieu CARAYOL, Dominique JALLIER à Jean-François SPRIET, Jean SERRANO à Hélène POUJOL

Secrétaire de séance : Hélène POUJOL

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 septembre 2015

Le maire fait part d'une erreur sur le décompte final du logement social.

La version définitive, validée par la perception, est la suivante :

ENTREPRISE	ADRESSE	DATE MANDAT	HT	TVA	TOTAL
ARNAU LEGER	3 AV. V. PILHES 09400 TARASCON	20/05/2015	780,13 €	156,03 €	936,16 €
ARNAU LEGER	3 AV. V. PILHES 09400 TARASCON	05/08/2015	3 420,00 €	684,00 €	4 104,00 €
ARNAU LEGER	3 AV. V. PILHES 09400 TARASCON	30/09/2015	199,87 €	39,97 €	239,84 €
Total ARNAU LEGER					5 280,00 €
SARL ARTUSO	4 CHEMIN LAHOUERRE 09100 LES PUJOLS	20/05/2015	11 581,00 €	2 316,20 €	13 897,20 €
SARL ARTUSO	4 CHEMIN LAHOUERRE 09100 LES PUJOLS	30/09/2015	2 442,00 €	488,40 €	2 930,4
SARL ARTUSO	4 CHEMIN LAHOUERRE 09100 LES PUJOLS	30/09/2015	7 859,00 €	1 571,80 €	9 430,80 €
Total SARL ARTUSO					26 258,40 €
SARL DECARAS ET PENA	ROUTE DE MIREPOIX 09300 DREUILHE	30/09/2015	8 625,37 €	1 725,07 €	10350,44
Total SARL DECARAS ET PENA					10350,44

SARL FONTES	ZI DE GARAOUTAOU 09270 MAZERES	05/08/2015	6 407,65 €	1 281,53 €	7 689,18 €
Total SARL FONTES					7 689,18 €
SARL LAGRANGE	8 CHEMIN DES VIGNES 09270 MAZERES	24/06/2015	6 490,43 €	1 298,09 €	7 788,52 €
SARL LAGRANGE	8 CHEMIN DES VIGNES 09270 MAZERES	30/09/2015	2 959,71 €	591,94 €	3 551,65 €
Total SARL LAGRANGE					11 340,17 €
SARL MORERE	LE CASSE RTE COL DES MARROUS 09000 BENAC	05/08/2015	3 763,20 €	752,64 €	4 515,84 €
SARL MORERE	LE CASSE RTE COL DES MARROUS 09000 BENAC	30/09/2015	818,80 €	163,76 €	982,56 €
Total SARL MORERE					5 498,40 €
SCOP EGA	ZA NORD FOIX 09000 FOIX	30/09/2015	8 569,60 €	1 713,92 €	10 283,52 €
Total SCOP EGA					10 283,52 €
Total					76 700,11 €

Il reste à régler le problème des volets (devis 285 € TTC).

Ce décompte repose sur une TVA à 20%. Après récupération de la TVA et paiement de la TVA à 5.50 %, le coût total pour la commune sera de 67 432 €.

Le compte rendu, avec les précisions ci-dessus, est validé à l'unanimité.

Compte rendu des réunions par les délégués

SIVOM

Réunion le 2 octobre 2015.

- Vote sur versement ou non des participations des communes au budget du SIVOM (en raison d'un excédent significatif du budget) :
 - La participation des communes est prévue au budget du SIVOM et également aux budgets des communes.
 - Certaines communes ont demandé la suspension des paiements pour résorber l'excédent budgétaire ; ceci entraîne un risque pour le SIVOM en cas de déséquilibre budgétaire. Ce risque est important dans la mesure où nous n'avons aucun recul sur le fonctionnement dans l'organisation mise en place depuis quelques mois (CLSH à Mirepoix).
 - Il a été convenu de consulter les conseils municipaux. Vira a délibéré en faveur de l'appel de cette participation, à l'unanimité, le 26 mai 2015.
 - Dun et Calzan ont voté défavorablement et maintiennent leur décision. Les autres communes sont favorables à l'appel des participations.
 - Le vote fait ressortir 16 voix favorables à l'appel de la participation et 7 voix contre (1 délégué de Calzan est absent et n'a pas donné de pouvoir).

- Le maire de Dun dit qu'il ne paiera pas les appels (9541.30 € par quadrimestre). Cette position, non démocratique, risque de miner les fondations du SIVOM
 - Le président du SIVOM a, entretemps, envoyé un courrier au maire du DUN, Monsieur Palmade, pour protester et expliquer les risques que cette position fait courir au RPI. Ce courrier a été adressé à l'ensemble des communes pour information et il est lu en conseil municipal.
2. intégration de l'atelier théâtre dans le PEDT
 - cet atelier, porté par Dun depuis plusieurs années, sera intégré en tant qu'activité périscolaire et son coût (1400 € par an pour la collectivité) sera pris en charge par le SIVOM. Il n'était pas prévu au budget.
 - Cet atelier, qui concerne 17/19 enfants, nécessite un encadrement de 2 animatrices ALAE en plus de l'animatrice théâtre. Les parents prendront en charge 7 € par mois et la CAF remboursera au SIVOM 0,52 € par heure et par enfant.
 3. le minibus du SIVOM ne passera probablement pas le prochain contrôle technique (semestriel). En contrepartie, la Communauté de Communes de Mirepoix assurera probablement les transports dans le cadre des ALAE.

Gendarmerie

Le lieutenant VERNE a été nommé commandant de la communauté de brigade (COB) Pamiers-Varilhes en lieu et place du lieutenant JOUVE. Il a demandé à rencontrer les élus pour se présenter et faire un point.

Il est accompagné de l'adjudant chef MORENO de Varilhes.

Il transmet ses coordonnées directes.

La COB est forte de 24 personnes.

Pour l'instant, la délinquance est maîtrisée et le taux de résolution des affaires de 30%.

Les accidents de la route sont relativement peu nombreux et les contrôles vont s'accroître avec l'arrivée d'une voiture banalisée et de jumelles radar.

On constate une augmentation de la conduite sous stupéfiants.

L'attention de tous est attirée sur l'affichage. La gendarmerie a reçu des consignes de sévérité (en particulier respect des arbres et des panneaux de signalisation).

SDIAU

Les responsables du service d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU), mis en place dans le courant de l'été, ont rencontré les élus et les secrétaires de mairie pour se présenter et faire un point.

Responsable : Cécile Costesseque

Documents d'urbanisme pour Varilhes : Isabelle Pires et Florence Pince

Débat et précisions sur les procédures.

SCOT – mise en révision du PLU – intervention du SCOT et de la DDT

Réunion avec les responsables du SCOT et de la DDT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été approuvé à l'unanimité des collectivités du territoire. Il faut donc maintenant mettre en cohérence les documents d'urbanismes de la commune (PLU) avec le SCOT et avec la loi « Grenelle ».

Ceci nécessite une révision du PLU qui doit être terminée le 10 mars 2018 sachant :

- Que les responsables du SCOT et la DDT peuvent nous aider dans cette démarche
- Qu'il nous faudra l'aide d'un cabinet d'études spécialisées dont le coût est de 20 000 à 30 000 €. Arvigna serait d'accord pour une commande groupée. Des subventions partielles sont possibles.
- Que le délai de réalisation est de l'ordre de 3 ans et nécessite les mêmes phases qu'un nouveau PLU (diagnostic, PADD, réunions de concertation, élaboration du document écrit et règlement, avis de l'état et des personnes publiques associées, enquête publique...)
- Qu'il est à peu près certain qu'à terme la compétence sera transférée à l'EPCI (c'est inscrit dans la loi NOTRe), mais qu'il est souhaitable d'avoir un document correspondant aux souhaits et besoins de la commune avant un éventuel transfert.
- Qu'il est indispensable, avant de lancer cette procédure, d'être au clair avec les modifications et orientations que nous voulons.

Dans ces conditions, le conseil décide :

- D'organiser une réunion du conseil pour revoir le PLU tel qu'il existe à ce jour
- De rencontrer Amandine Coureau (SCOT) et Nadine Laurens (DDT) pour approfondir le sujet. Cette réunion (maire et adjoints) est organisée le 16 novembre à 14h30.

PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural de l'Ariège).

Cette structure remplace les Pays. Et validera les demandes de subventions du territoire. Pour ce faire, les critères ont été définis et les montants répartis sur chaque ligne. En pratique, on constate un saupoudrage des crédits, pour ne fâcher personne !

Communauté de Communes du Canton de Varilhes

- **Présentation du plan numérique très haut débit mis en place par le Conseil Départemental de l'Ariège avec un budget conséquent (20 000 000 € à la charge du département) et visant à apporter un débit d'au moins 8 Mo à tout le département dès 2020 et d'apporter la fibre à tous les habitants dès 2017.**

Ce plan est présenté au conseil municipal à partir des documents du conseil départemental.

La situation précise de Vira a été abordée lors d'une réunion avec les spécialistes du département (Thomas Quentin et Frédéric Blanc) le 27/10/2015

- *En pratique, Vira fait partie de la phase 1 et la fibre sera distribuée à tous les habitants avant 2020 (rythme de la phase 1 : 8000 prises par an pendant 5 ans)*
- *Le raccordement devrait se faire en utilisant les circuits actuels : gaines, aérien en façade, poteaux...*
- *Il est souhaitable de préparer le travail en relevant la situation actuelle et de signaler les problèmes actuels de téléphone fixe*
- *Il est également souhaitable d'ajouter une gaine lors des futurs travaux de voirie.*
- *Les problèmes actuels de débit ne sont pas liés aux travaux sur la fibre (qui ne sera raccordée à Engravies qu'au premier trimestre 2016) mais aux opérateurs. Les*

coordonnés des responsables d'Orange et de SFR nous seront prochainement communiqués.

➤ **Coopération intercommunale et organisation du territoire**

La réunion de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes a eu lieu avant la communication, par la préfète, de son projet.

Le Communauté de Communes du Canton de Varilhes a donc voté une motion favorable à la création d'une agglo Foix/Varilhes à défaut d'un accord sur une agglo fondée sur le territoire SCOT (Saverdun-Tarascon).

- **Chapiteau** : un accord a été trouvé avec l'entreprise Palmade, permettant la continuité de ce service de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes moyennant un surcout de 11% environ. Un courrier sera prochainement envoyé aux utilisateurs. La Communauté de Communes du Canton de Varilhes continuera à prendre en charge 50% du coût d'exploitation du chapiteau.

Organisation territoriale

La préfecture a rendu public le «Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale».

Ce schéma, présenté en détail, prévoit :

- Le passage de 20 Communautés de Communes à 5 EPCI, dont une agglomération, sur le territoire du SCOT
- 8 suppressions de syndicats intercommunaux
- Des fusions ou transferts sur un dizaine d'autres syndicats en particulier dans les domaines rivières et eau et assainissement. Nous serions particulièrement concernés par la fusion du SIAD (syndicat d'aménagement du Douctouyre), du SM4R, SMAHA et SIVOM de la Vixiège (Aude) qui concernent le bassin versant de l'Hers et de ses affluents.

Il faudra rendre un avis sur ces propositions. Nous traiterons ce point lors de la prochaine réunion du CM.

Organisation de la vallée – avenir des communes

L'éventuelle agglo changerait l'équilibre des communes de la vallée (Mirepoix Lavelanet d'un côté et Agglo de l'autre).

D'autre part, les difficultés grandissantes au sein du SIVOM (participation de Dun non versée...) nous amènent à avoir une réflexion sur une autre organisation scolaire.

Nous proposons d'entamer une réflexion avec d'autres communes (Arvigna, Les Issards, les Pujols...) pour explorer des solutions de rechange au cas où l'avenir du SIVOM serait compromis par la position de certains.

Travaux voirie

Confirmation du programme de voirie 2016 : Rue Mimi Authié et rue de l'Aouta (les services techniques consultés confirment qu'il n'y a pas d'inconvénients à réaliser le chemin de la Croix dans un second temps).

Proposition de réaliser en 2017 (il faut valider un programme indicatif pour demander la subvention DETR) : rue de la Croix et la rue des Couteliers avec un budget indicatif de moins de 8000 € pour la commune. Un socle pour les bacs du SMECTOM sera réalisé dans le même temps rue Mimi Authié. Le devis sera soumis au conseil municipal.

Syndicat d'irrigation

- Pas de dépassement du budget.
- Décision de louer un entrepôt pour hiverner le matériel.
- Impayés en baisse.

Budget 2016 – investissements à programmer

Faute de temps, ce point n'a pas été traité et sera discuté dans un prochain conseil. Toutefois, la révision du PLU, la voirie et le remboursement du capital de l'emprunt obéreront l'essentiel de notre capacité financière pour l'investissement.

Budget 2016 – indemnité d'exercice de missions des préfectures

Délibération unanime pour le renouvellement de cette indemnité qui concerne notre secrétaire.

Délibération sur la mutualisation des services sur la Communauté de Communes du Canton de Varilhes

La loi exige la réalisation, pour fin 2015, d'un document sur la mutualisation des services. En raison des interrogations sur l'avenir de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes, ce document a été réalisé à minima et reprend essentiellement l'existant. Il est adopté à l'unanimité.

Spectacle « Frères » sur VIRA

Le conseil donne son accord sur la présentation d'un spectacle, *Frères*, sur la guerre d'Espagne. Ce court spectacle (environ 35 mn) serait suivi d'un apéritif offert par la commune.

Il sera organisé sous l'égide de MIMA (Camille Guingrich – attachée aux Actions Culturelles à Mirepoix).

Le conseil donne son accord sur le principe. Il reste à trouver une date. La date du 21 novembre (18h00) est aujourd'hui proposée sous réserve de disponibilité de la salle des fêtes.

Actions de la commune en faveur de la transition énergétique

Dominick Jallier propose que la commune s'engage en faveur de la transition énergétique. Un document soumis propose des actions possibles.

Un groupe composé de Dominick Jallier, Eva de Simorre, Nadine Llorens, Jean-Louis Clauzet, mais ouvert à d'autres selon les demandes, fera des propositions mais en tenant compte des contraintes budgétaires (coût nul ou presque). Jean-François SPRIET aidera le groupe, si nécessaire, pour faire un retour sur les études déjà réalisées ou les actions déjà mises en œuvre.

Divers :

➤ Informations sur Ph Babin, notre délégué au SIAD

Le tribunal a mis le jugement en délibéré, mais le procureur a requis, pour Philippe personnellement, 20 000 € d'amende avec sursis. Décision scandaleuse et qui correspond largement un règlement de compte entre personnes, services et organisations.

➤ Travaux sur le métier

L'assurance a payé la quasi-totalité de la réparation qui est maintenant en cours.

- Enseigne lumineuse « bonne fêtes » : vérifier soigneusement la hauteur avant installation. La hauteur réglementaire est de 4.30 m sur toute la largeur de la voirie. Il faut ajouter 1.20 m pour la guirlande et la flèche du système d'accrochage.
- Délibération sur la tarification de la salle des fêtes.
Devant certains cas pratiques, il est décidé de compléter les tarifs de la manière suivante :
 - 1 jour : 30 €
 - 2 jours : 50 €
 - 4 jours : 100 €

Les documents et conventions seront mis à jour sur cette nouvelle base.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Documents joints au mail de compte rendu :

- Projet très haut débit
- Présentation scot : situation des communes de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes
- Présentation scot planification
- Intercommunalité : projet
- Document sur la mutualisation

-